L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 26 MARS.

FEUILLETON.

LES INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XLI.

(Suite.)

UN AMOUR VRAI.

Le comte de Warrens descendit de son ciel.

Puis laissant aller les mains de la jeune fille il lui répondit :

— Monsieur ! pourquoi m'appeler ainsi, Edmée ! Ai-je mérité ce chagrin ?

— Oui.

— Chère Edmée !

— Voilà bien des soirées, déjà, que je viens à cette porte. Que de longues et douloureuses heures j'ai passées là, à vous attendre !

— Je vous jure....

— Ne m'interrompez pas, ajouta Edmée faisant une moue volontaire qui lui allait à ravir ; je veux d'abord que vous compreniez bien tout ce que j'ai souffert par votre faute, et, après, je vous permettrai de vous défendre, de me répondre, de vous justifier !

— Parlez ! parlez ! s'écria le jeune homme, qui la contemplait dans une douce extase.

— Oui.... je suis venue chaque soir à cette même place....

— Que n'y avez vous envoyé....? interrompit le comte.

Elle l'empêcha de continuer.

— Méchant ! c'est ce que vous auriez fait à ma place, sans doute. Mais moi, je n'agis pas de la sorte, quand j'aime. Et vous le savez bien, quels que soient vos torts, je vous aime et je ne rougis pas de l'avouer.

— Je ne suis pas encore digne de cet amour, chère enfant, dit-il.

Et il voulut reprendre une de ces mains aux attaches fines, aristocratiques, qui venaient de le frapper.

— Enfant ! moi, Noel ?

— Ah ! vous ne m'appelez plus : Monsieur !

— Si vous me le faites remarquer encore une fois, repartit elle avec un peu de confusion, je vous le jure, d'ici à longtemps, votre nom ne sortira plus de ma bouche.

— Je me tais.

— Bien. Vous m'avez oubliée, avouez-le.

— Moi, vous oublier ! quand votre père......

— Mon père...... mon père ! ce n'est pas de lui qu'il s'agit, s'écria-t-elle avec une légère impatience. De lui, je sais que vous vous en occupez [illegible] instans de votre vie.

— Ingrate ! [illegible] à moi, que vous... Mais en dehors de lui, une [illegible] vraie, vous traitez comme si je n'étais pas votre [illegible] amie....... d'autant plus vous [illegible] que je serai un jour votre femme, comme je suis aujourd'hui votre obligée.

La jeune fille venait de prononcer ces mots, qui eussent gêné toute autre, avec une noblesse d'expression n'appartenant qu'à elle.

Le comte de Warrens fut sur le point de tomber à ses pieds, de baiser le bas de sa robe et de s'écrier :

— Sois ma femme avant le moment fixé par ta volonté !

Mais tous les obstacles qui, en dehors de la résolution prise par Edmée, se seraient dressés infranchissables entre elle et lui, lui apparurent.

Il étouffa le mouvement passionné qui avait été sur le point de le pousser à une demande insensée, et se prenant le front à deux mains, concentrant toute son énergie dans cette minute, il rentra en lui-même.

La jeune fille, qui, dans sa pureté, ne comprenait pas, ne devinait pas le combat livré en cette âme énergique par l'ardente passion de l'amant à la générosité de son défenseur, à la reconnaissance du champion de sa famille, le vit secouer son émotion, frémir, trembler ; elle crut l'avoir blessé dans sa délicatesse, dans son amour.

Un revirement se fit en elle.

D'accusatrice elle devint accusée.

Elle se reprocha à elle-même sa dureté pour lui.

S'avançant vers lui, elle lui dit de sa voix la plus suave :

— Je vous ai fâché, Noel ? Vous m'en voulez ! Il ne faut pas m'en vouloir, voyez vous, mon ami ! J'ai des momens d'impatience.... d'impatience injuste, j'en conviens...... mais si vous saviez...... toutes mes pensées sont tournées vers vous, en dehors de mon père... et quand vous me manquez, le reste me manque.... Je ne me sens plus vivre.... et alors, comme je ne veux pas pleurer sur mes propres douleurs, si infimes auprès des malheurs de tous les miens, je deviens irascible, méchante, ingrate...... et je comprends bien qu'on m'en veuille et qu'on s'irrite contre mes caprices, contre mes mauvaises humeurs......si peu dignes d'intérêt.

Il l'écoutait avec enchantement.

Il buvait ses paroles.

De son cœur une seule réponse s'échappait :

— Ange ! ange ! ange !

Ses lèvres la retinrent, pour ne pas l'interrompre.

Edmée essuya une larme, perle précieuse tombant sur un lis entr'ouvert.

Elle attendit un mot du comte.

Voyant qu'il se taisait, elle reprit :

— Vous ne me pardonnez pas.... c'est mal ! Voilà bien longtemps que vous n'êtes venu.... et la première fois que je vous revois, vous me tenez rigueur pour un mouvement d'impatience qui, si vous aviez été à ma place, se serait changé en un accès de colère....

Et comme Noel allait faire un geste de dénégation, elle crut l'avoir fâché encore plus, et elle reprit du ton le plus humble et le plus caressant :

— Non ! non ! je me trompe.... je ne sais ce que je dis ; voyez vous, je suis si contente quand je vous ai là, près de moi.... quand je suis sûre de passer quelques instants auprès de vous, que je ne me reconnais plus.... Noel, mon ami, je vous demande pardon de mes méchancetés.... Voyons.... suis-je pardonnée ?

— Edmée ! fut tout ce que lui répondit le comte d'une voix étouffée.

Mais leurs mains se rencontrèrent de nouveau.

Ce qu'elles se dirent dans une pression qui ne dura pas plus d'une seconde, eux seuls le surent.

Une seconde encore, et cet amour si pur, si sincère, eût pu devenir criminel.

Il le sentit.

Le sang froid lui revint.

Le hasard, un mot d'Edmée relevé par lui sans intention, avait amené un commencement d'explication dont la fin ne pouvait être que pénible ou dangereuse.

Il comprit que le seul moyen de sortir de ce terrain brûlant était de détourner l'attention de la jeune fille, de mettre l'entretien sur le père d'Edmée au lieu de le continuer sur Edmée elle-même.

S'éloigner vivement d'elle, la repousser presque et dire précipitamment : Edmée ! c'est pour votre père que je suis ici ce soir ! fut tout un pour lui.

Elle se recula instinctivement de son côté, et rougissant, balbutiant, elle répondit :

— Mon père.... oui.... pour lui seul....

— Parlez ! Noel, qu'y a-t-il ?

— Les évènements sont plus forts que la volonté la plus forte ! continua le comte de Warrens. Or, les évènements présents me condamnent à sacrifier mes sentiments, mes plus chers désirs, à l'accomplissement de la tâche que je me suis imposée.

La jeune fille baissa la tête et soupira.

Il continua avec une froideur qu'elle eût dû comprendre exagérée.

Mais la jeunesse et l'amour ne raisonnent pas.

Edmée se sentit le cœur plein de larmes et de tristesse.... mais c'était une digne, brave et noble fille.

Une fois l'idée de son père revenue présente à son esprit, elle s'appliqua à ne plus songer à autre chose.

Sa résolution prise, elle redevint elle-même.

Elle l'écouta avec la même froideur factice.

— Vous savez quelle est cette tâche ! disait le comte. J'y périrai ou je la remplirai. Mais pour cela il me faut une tranquillité, un calme d'esprit, une liberté d'action que vous seule pouvez me donner. Me les refuserez-vous, Edmée ?

— Dites, Noel, ce n'est plus une femme, c'est un homme qui vous écoute.

— Merci ! fit-il. Avec vous, avec votre image chérie marchant devant moi, la victoire ne sera pas douteuse.

— Pauvre cher père ! murmurait la jeune fille, qui, absorbée dans ses réflexions filiales, n'entendait plus, ne percevait plus que comme un écho les dernières paroles de son amant.

Le comte de Warrens respecta quelques instants l'isolement de sa pensée. Puis :

— Comment va M. le duc de Dinan ? demanda-t-il doucement.

Elle revint à elle-même, et le regarda comme pour le prier de répéter sa question.

Le comte obéit.

— Comment est votre père, Edmée ?

— Il est mieux.

— Moins triste qu'à ma dernière visite ?

— Moins inquiet ?

Edmée sourit tristement.

— Vous devez savoir, Noel, répondit-elle, que la tristesse et l'inquiétude sont le fond de la vie de mon père.

— Je jure que je ferai revenir la gaîté sur son visage et le calme dans son cœur.

— Dieu vous entende !

— Le moment approche où justice lui sera enfin rendue.

— Je me doutais de cela, Noel.

— Vous vous en doutiez ! Et quel indice ?...

— Toutes les fois qu'un danger imminent vous menace, mon ami, j'ai là comme un pressentiment ! fit-elle en portant la main à son cœur.

— Mais je ne cours aucun danger, je vous l'assure.

— Vous me trompez, Noel ! vous voulez me tromper ! et vous avez tort.

— Chère Edmée, il ne s'agit pas de moi, mais de votre père, de son honneur, de son nom et de votre bonheur à vous.

— Que m'importe !

— Comment voulez vous qu'un coup me frappe avant que j'aie fait mon devoir ! s'écria-t-il avec une confiance naïve qui témoignait de sa foi dans le Dieu qu'il venait de prier, à l'église de la Madeleine.

— Vous donneriez du courage à des lâches, Noel ! Ne vous inquiétez pas. On n'est pas lâche dans ma famille. Je peux trembler à la pensée des périls incessants auxquels vous vous exposez pour nous, mais soyez tranquille, je ne vous le dirai jamais : Assez ! tant que vous n'aurez pas atteint le but.

— Noble fille ! voilà comme je vous veux.

— Je vous l'ai dit, réussissez, et je serai vôtre. Une fois la victoire remportée, venez me réclamer le prix, et je vous le jure, mon père ne vous le refusera pas, moi je vous l'accorderai.

Edmée parlait avec une assurance peu partagée par le comte de Warrens.

Celui-ci ne se faisait pas illusion.

Il connaissait l'indomptable orgueil du vieux gentilhomme, du père d'Edmée.

Il savait qu'avant d'obtenir cette dernière, lui, le fils, le petit-fils d'un des vassaux du duc de Dinan, il aurait à livrer de rudes combats.

Mais son dévouement marchait en avant sans tenir compte des réticences de son amour.

D'autre part, à quoi bon jeter dans l'âme de la jeune et charmante enfant les doutes qui déchiraient la sienne !

Il s'inclina donc en signe d'assentiment et dit :

— Edmée, vous et tous les vôtres, vous êtes proscrits, dépouillés, contraints de vous cacher....

— Il est vrai, Noel, mais ce n'est pas pour longtemps.

Il l'interrompit à son tour :

— J'ai juré à mon père mourant de vous faire rendre vos titres, votre fortune, le rang auquel vous avez droit.

— Eh bien ! Ce serment ne l'avez-vous pas tenu autant que cela dépendait de vous ? fit la jeune fille. Mon père croit posséder cette fortune dont vous parlez ; le repos et la vie d'autrefois lui ont été rendus. Et cela grâce à qui, Noel ? Qui a été notre bon ange, jusqu'à ce jour ? Répondez, Noel, répondez.

— Je n'ai point encore terminé ma tâche. Mon serment n'est pas entièrement tenu. Comme mon père, je le tiendrai, ou comme mon père est mort, je mourrai. (A continuer.)

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST.-CHARLES.

SPALDING & BIDWELL............Propriétaires.

JEUDI SOIR, 26 MARS.

Immense Succès des Tableaux magiques illuminés, du Professeur Roberts.

A. H. DAVENPORT, dans la pièce burlesque

Eaton Boy,

Premier début de NED BANKER, dans les scènes comiques Ethiopiennes.

Delehanty et Hengler dans de Nouvelles scènes et saillies.

DEMAIN SOIR, 27 MARS.

Bénéfice de HARRY BLOODGOOD.

☞ Qu'on n'oublie pas qu'il y aura une représentation de jour SAMEDI prochain, avec les superbes TABLEAUX MAGIQUES.

26 mars

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI.......... Directeurs

Jeudi, 26 mars 1868,

Bénéfice de M. VAN HUFFLEN,

Première représentation de

JERUSALEM,

Grand Opéra en 4 actes, de Verdi.

On commencera à 7 heures et quart.

LE CONCERT D'ADIEU

DE

Señorita JOSEFINA FILOMENO

aura lieu

VENDREDI SOIR, 27 MARS,

AU LYCEUM HALL (Hôtel-de-Ville)

Prix du Billet : $1.—A vendre aux magasins de musique de L. Grunewald, No. 129 de la rue du Canal, A. E. Blackmar, No 167 de la rue du Canal, T. La Hache, No 17 de la rue Baronne, P. Werlein, No 80 de la rue Baronne.

On peut se procurer des places réservées, aux susdits magasins, sans prix extra.

Pour les détails, voir les programmes et les affiches.

24 mars—4

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..........Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus ; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.

14 nov

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 : Sur les risques d'incendie..	$319 916 16	
Sur les risques de mer......	68 489 44	
Sur les risques des rivières......	22 799 81	
Total des primes........		$411,205 41
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,562 00	
Primes remboursées......	4,115 41	
		119,677 41
Montant net des primes........		$291,528 00
Pertes : Sur les risques d'incendie........	$59,760 62	
Sur les risques de mer.....	61,888 16	
Sur les risques des rivières	19,839 44	
	$140 488 22	
Taxes........	11,586 33	
Ré-assurances......	5,274 31	
Dépenses, moins le compte d'intérêt........	10,180 83	
Intérêts sur scrips......	26,563 00	
		$194,078 84
Bénéfices........		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit : Effets à recevoir pour primes.....	$3,734 81	
Billets garantis et billets hypothécaires......	219,307 00	
Dû pour primes en voie de perception.....	59,323 91	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville......	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances.....	99 136 00	
En caisse......	83,777 88	
	653,623 04	
Moins : Dépréciation des sus-dits.......	92,850 39	
Montant net.....		$560,772 65
Moins : Intérêts de scrips, non réclamés......	7,639 78	
Intérêts payables sur scrips non encore payés......	26,568 00	34,207 78
		$526,564 87

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart, Chs. Lafitte,
A. Rochereau, J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock, A. Schriber,
T. B. Blanchard, John Gauche,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. White, J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

12 janv—1an—tli—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun

NLLE-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir : Sur les risques d'incendie..	$166,471 53	
Sur les risques de mer......	65,930 94	
Sur les risques de rivières......	85 402 24	
	$317,804 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866......	66,885 00	$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867.....		$321,675 67
Pertes payées dans la même période. Sur les risques d'incendie......	$32,051 12	
Sur les risques de mer	39,641 76	
Sur les risques de rivières......	35,022 94	$106,715 82
Plus, réassurances....	$ 4. 75	
Escompte de prime..	48 46 67	50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins......	71,610 31	
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1868 y compris les balances.......	55,213 10	
		$284,513 85
Bénéfice net......		$ 37,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit : Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c.......		$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c......		86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c......		71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c......		17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c......		2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c......		3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c...		4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc......		163,455 00
Prêts sur garantie......		25,000 00
Prêts sur hypothèque......		53,000 00
Effets à recevoir......		11,396 38
Primes dues et en voie de la perception....		47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances....		12,460 00
Monnaie n'ayant pas cours......		4,000 00
Coupons de la ville, dus et non recouvrés....		13,800 00
En caisse......		84,974 41
		$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,

JOHN G. GAINES, Vice-Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Jno. G. Gaines, E. J. Hart
Henry Renshaw, Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale, J. H. Stauffer,
B. Bisson, J. B. Bres,
J. C. Barelli, Thos. Sloo,
Theo A. James. 25 janv—1 an

MOULOR & DUMESTRE.

IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,

13.......Rue de Chartres,.......13.

Anciennement même rue No 109 1 29sept—6m

JACOB OTT Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 13 nov 1an

Compagnie d'Assurance DES FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.

39......Rue Carondelet......39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année (à huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,626 62.

—ACTIF—

Le 9 avril 1867........$546,816 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président,

HARMON DOANE, Vice-Président,

Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt, J. J. Warren,
W. A. Johnson, Wm Bell,
J. W. Burbridge, Robert Pitkin,
Jno I. Noble, Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood, Rich'd Milliken,
Alfred S. Huntington, Sam'l E. Moore,
Hugh McColl, Wm H. Henning,
Marshall J. Smith, Thos M. Scott,
L. Caulfield, Joseph Block,
John Chaffe, J. B. Jennings,
L. H. Terry, S. T. Bucknor,
Jos D. Blair, H. H. Ware,
Sam'l Friedlander.

8oc—6 m

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $230 encor
Passage dans une cabine 2d pont avant...... 160
Passage d'entrepont...... 100
Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas
Les enfants de 3 à 8 ans paient quart de place
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,

10janv—1an—2j 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

EUROPE, capt Lemarié....Samedi 4 avril
ST-LAURENT, " Bocandé.....Samedi 18 avril.
VILLE-DE-PARIS, " Surmont....Samedi 2 mai,
PEREIRE, " Duchene....Samedi 16 mai

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85,

POUR PARIS.

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

5nov (12) V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $115, Aller et retour, $175.
New York à Londres $115 Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125 Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,

9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT, Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer

CRESCENT CITY,

Commandant E. W. Holmes,

Partira de son wharf, en face de la rue St Louis, le SAMEDI, 28 mars, à 5 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres..........$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,

26fév— Rue de la Commune, No 190.

Le steamer GEN. MEADE partira SAMEDI, 4 avril

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

GEO. CROMWELL,

Commandant E. E. Vaill,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 28 mars, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

BATEAU RÉGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Louailier, commis M. Kenneson, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir, et de Washington tous les dimanches matins à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O.; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lu. 14 nov—1an.

PAQUEBOT RÉGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE. Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis T. Denault, partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11mars—1an

Paquebot indépendant de la Nouvelle Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos. Dalferes, part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après midi, et tous les VENDREDIS, à 5 heures du matin. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON,

29 fév—1 an No 118 de la Vieille Levée No 64

PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA COTE Et de LAFOURCHE.

LAFOURCHE..........Capitaine Barnaco.
Le Mercredi.......... à 5 heures du soir.
Le Dimanche.......... à heures du matin

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à

20 mars—1m. A. C. GODDIN.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

1erdéc

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE,	DU LAC,
6¼ h. A. M., char cheval.	5¼ h. A. M., char à vapeur
6¾ " char à vapeur.	6 " "
7¾ " "	8¼ " "
9 " "	9¼ " "
10¼ " "	11¼ " "
MIDI "	1 h. P. M. "
2 h. P. M. "	2¼ " "
3 " "	3¼ " "
4 " "	4¼ " "
5 " "	5¼ " "
6 du soir "	6¼ du soir "
7 " "	8 char à cheval.

☞ Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts.

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY, Surintendant-général.

4 avril

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nlle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No. 4.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3ms

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme. E. LA VILLEBEUVRE,

SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21aout—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, et l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les routes du commerce. Catalogues envoyés à qui le désire.

1 nov— RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et zélés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent une attention particulière.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs de commerce et l'étude de l'Anglais et du Français,—Prix : $4.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 184, entre Des... et Bourgogne, 26 oct— MVD

VENTES A L'ENCAN.

SMITHSON H. DAVIS vs CHARLES M. STRONG

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No 19 777—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, du Canal et de la Douane, et mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent quinze pieds cinq pouces plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur suivant acte de partage entre lui, comme un des héritiers de feu Jasper Strong, et sa mère, la dame Eliza Julia Nixon, veuve du dit feu Jasper Strong, au rapport de W. J. Castel, notaire public en cette ville, en date du 2 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

18mars—19,26,3,11,18av.

FRANK PERRET vs la Veuve ANNE MIRAMON, BAPTISTE MIRAMON, FELICITE MIRAMON et MITTIE MIRAMON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans, No 17,998 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt cinq d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain appartenant à la veuve Anne Miramon, Baptiste Miramon, Félicité Miramon et Mittie Miramon, par portions indivises et formant une portion du terrain désigné par le numéro onze dans l'îlet numéro quatre-vingt-un, d'après le plan de B. Laton, arpenteur voyer, déposé en l'étude de Castellanos, ci-devant notaire public en cette ville. Etant, cette portion du dit terrain numéro onze dans l'îlet numéro quatre-vingt-six qui se trouve le plus près de la rue Apollo et désignée actuellement par le numéro cent quatre-vingt onze. Et le dit numéro onze dans l'îlet numéro quatre-vingt six étant situé en cette ville et est borné par les rues Apollo, Thalie, Melpomène et Bacchus.

Cette propriété a été achetée par feu Victor Miramon de Donat Ferx, suivant acte au rapport de Pierre S. Labèche, notaire en la paroisse de St. Landry, en date du 5 d'avril 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25mars—2 9,17,25av

JOSEPH BONTEMS vs DUNCAN KENNEDY Jr et la Dame STEPHANIE LE BLANC.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans. —No 10,176—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'avril 1868, à 10 heures A. M., aux lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison, occupée par le défendeur Duncan Kennedy jr, et située au No 328, rue St-Claude, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Appartenant au défendeur Duncan Kennedy jr, et saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 mars—25,28,31—avril 2,4

E. TOMATIS, vs la Dame WILLIAMSON.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No. 20,294.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, trente et un mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., à mon entrepôt, No. 23, rue Jefferson, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Un lot de meubles et effets, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.

19 mars—22,25 28,31 Shérif de la paroisse d'Orléans.

G. H. BRAUGHN vs P. O. REILEY.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 20,446—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, trente-et un mars 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de l'établissement pour la pose de tuyaux de gaz situé au No 184, rue des Remparts, dans le Premier District de cette ville.

Aussi—Un lot de meubles et d'effets, cinq caisses de verrerie et une montre en or et sa chaine.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18mars—19,21,25 28,31

WALLACE & Co. vs. HARLOW J. PHELPS.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans —No 24 560.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Harlow J. Phelps à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-cinq d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Huit certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Constance, Philip et Première, désignés par les numéros de Un à Huit, inclusivement, suivant plan déposé, sous le No 109, en l'étude de Selim Magner, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant, conformément au dit plan, les dimensions suivantes, savoir ; les Nos de Un à Six, chacun trente pieds cinq pouces de face à la rue des Magasins, et les mêmes dimensions derrière et cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No Un forme l'angle des rues Première et des Magasins, les Nos Sept et Huit forment un seul lot, ayant chacun vingt sept pieds six pouces de face à la rue Première sur cent quatre vingt deux pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

21mars—21—av 1 8 17 25

A. R. JAMES vs FELLOWES & CO.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 17,951 — En vertu d'un writ de fieri facias contre la dame A. R. Gordon et W. G. Bakewell à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI quatre d'avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de —

Tout le matériel de cette portion du chemin de fer du Golfe du Mexique situé dans la paroisse d'Orléans [illegible] bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 mars—24,27,3 av 1

La Dame B. O. VIONAUD vs. F. VIONAUD, curateur

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 29,581—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI sept d'avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Trois terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Romain et Prieur et le Chemin du Bayou, désignés par les numéros Six, Sept et Huit [illegible]. Et le No Huit mesure trente deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur quatre vingts pieds de profondeur.

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville [illegible] de face à la rue Bourgogne [illegible].

Ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur le dit terrain.

3o—Un terrain situé au faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, O'Reilly et Aubry, ayant trente-deux pieds un pouce de face à la rue Roman sur cent dix-huit pieds cinq pouces et neuf lignes de profondeur

4o—La moitié indivise de quinze terrains situés au faubourg Tremé faisant partie de l'ancienne Habitation Blanc, primitivement désignés dans le plan [illegible] Dix-sept inclusivement, Vingt trois à Vingt six inclusivement, Trente deux à Trente sept inclusivement, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Prieur, Ste Anne et Dumaine.

5o—La moitié indivise de deux terrains situés dans l'îlet borné par les rues des Champs Elysées, Marigny, du Génie et Célestine.

6o—Le tiers indivis de deux terrains situés dans l'îlet borné par les rues des Champs Elysées, Marigny, Célestine et du Génie, ayant chacun trente pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur cent onze pieds de profondeur.

7o—La moitié indivise de quatre terrains situés dans l'îlet No Onze au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Onze, Douze, Treize et Quatorze du dit îlet. Le No Onze forme l'angle des rues Craps et Mazant, mesure trente-et-un pieds 5/8 de face à la rue Mazant, sur cent dix pieds de profondeur, et chacun des Nos Douze, Treize et Quatorze mesure trente-et-un pieds onze pouces 5/8 de face à la rue Mazant sur cent dix pieds de profondeur.

8o—Vingt quatre terrains situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos Un à Vingt-quatre inclusivement, et formant la totalité de l'îlet No Vingt trois, borné par les rues de l'Abondance, des Français, des Tresors et des Champs Elysées.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 mars—7,15 24 31—avril 7

WALLACE & CO vs HARLOW J. PHELPS & CO

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans No 24 560—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, deux d'avril 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située au No 736 rue des Magasins, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—21 24,27,30—avril 2

John S. Wallis vs John D. Atkins et Joseph L. Dunham. — Smith & McKenna vs Joseph L Dunham et John D. Atkins.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 20,278 et 20,314—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le MARDI, trente et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le steamship BEAUFORD, ensemble avec sa machine, ses meubles, et tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississippi, rive droite, à Algers, au dessous du débarcadère du Ferry du Deuxième District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29fév—7,15,24 31 mars

Les Religieuses Ursulines vs ——— Jourdan.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,963.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente de mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une pharmacie située à l'angle des rues de la Vieille Levée et des Ursulines, dans le Deuxième District de cette ville.

Aussi—Un lot de meubles et d'effets.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 mars—17,20,24,27 29

JOSEPH J. MARION vs JAMES W. ROTCHFORD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No. 21,461. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-cinq avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre sise dans le Troisième District de cette ville, mesurant un arpent [illegible] de face sur la rue Mississippi sur une profondeur de [illegible] au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 25 de novembre 1867, portant vente de la dite propriété par le demandeur au défendeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28mars—1,9,17,25av

Succession de Bernardo Fernandez.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 29,449—En vertu d'un writ de fieri facias contre F. Halpin, en faveur du Dr M. Poelman et Francis Harrera, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, six d'avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Foucher, Girod et Lafayette, désigné par le No Sept d'après un plan annexé à un acte au rapport de Wm Christy, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 19 février 1850 par T. J. Packwood. Le dit terrain mesure dix-neuf pieds dix pouces quatre lignes de face à la rue des Magasins sur une profondeur et façade à la rue Girod de soixante-quatre pieds et dix-neuf pieds dix pouces quatre lignes de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans

5 mars—5 14 22 28 et 5 av

VENTES JUDICIAIRES.

ALBERT J. HULDE vs PATRICK W. WALSH.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,900—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-sept d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Calliope, Baronne et Dryades, désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant arpenteur, daté du 10 mai 1847 et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire public en cette ville, sous le No 24

Le dit terrain mesure trente et un pieds onze pouces neuf lignes de face à la rue Clio, sur cent cinquante un pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jno J. Hulde, Esq. suivant acte au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, en date du 21 juillet 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 mars—3 11 19 26 avril

Elizabeth Turner, administratrice, vs Alex. M. Summers.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 21,473—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt sept d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No Soixante-sept, borné par les promenades du Colisée et Prytanée, les rues Polymnie et Euterpe, et désignée par les Nos Un et Dix-Neuf, d'après un plan dressé par Jos Pilié, ci-devant voyer, daté du 8 de février 1833 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors notaire public en cette ville. Le No. Un mesure quatorze pieds onze pouces de face à la place ou Promenade du Colysée, quatre-vingt trois pieds de face à la promenade Prytanée, quatre-vingt sept pieds sept pouces six lignes de profondeur et trois pieds quatre de largeur, derrière et sur la ligne limitrophe du No Six, et cent trente pieds onze pouces sur les lignes limitrophes des Nos Deux et Cinq. Et le No Dix-Neuf mesure soixante dix pieds huit pouces de face au Basin ou à la promenade Prytanée, cent onze pieds deux pouces et trois quarts sur la ligne limitrophe du No Dix-Huit, et environ quatre-vingt sept pieds quatre pouces sur la ligne limitrophe du No Un. Le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de James D. Denègre, suivant acte au rapport de Félix Grima, notaire public en cette ville, en date du 14 décembre 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 mars—28—3,11,19,26 avril

J. E. VILLAVASO & CO vs HARLOW J. PHELPS

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 20,679—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Tous les droits, titres et intérêt de Harlow J. Phelps à sa réclamation contre Henry Boyce, ainsi qu'il appert de la réponse et la demande en reconvention du dit Harlow J. Phelps au procès d'Henry Boyce vs Harlow J. Phelps, portant le No 19,322 des dossiers de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, sur laquelle réclamation jugement a été rendu le 6 de février 1868, par la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans en faveur du dit Harlow J. Phelps contre le dit Henry Boyce, au montant de cent balles de coton à raison de quatre cent cinquante livres par balle et à raison de trente-cinq sous par livre.

Et tous les droits, titres et intérêt du dit Harlow J. Phelps au susdit jugement contre le dit Henry Boyce. Appel du dit jugement a été interjeté à la Cour Suprême.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

26mars—26 31;2 5 7av

Succession de feu W. R. DUKE, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 30,017.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI vingt sept mars 1868, à 3 heures P. M. sur les lieux, No 215 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de GROCERIES, de meubles, etc, suivant inventaire.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

26 mars—26 27—1t

J. C. Forbes & Co. vs. R. Bleakley & Co.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,563—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi sept d'avril 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, à l'angle des rues Poydras et Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certains meubles, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi, un certain billet de la somme de Deux Mille Quatre Cents piastres souscrit par Peterson Hull & Elliot, à leur propre ordre et par eux endossé, daté Nouvelle-Orléans du février 1868 et payable à douze mois de date, avec intérêt à huit pour cent par an du jour de la maturité, échu depuis cette époque, au taux de huit pour cent l'an jusqu'à paiement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 mars—26, 31—av 2, 5, 7

LA COMPAGNIE DE L'HOTEL ST-CHARLES vs J. L. TARBOX & CO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,152—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit mars 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

La balance inventoriée du fonds du magasin des défendeurs, situé sur St Charles, au rez de chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, consistant en comptoirs, vitrières, grandes glaces avec cadres dorés, tables de centre avec dessus en marbre, couvertures de laine, un sextant, &c. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Aussi le terme restant du bail du dit magasin finissant le 30 de septembre 1869, au montant de quatre mille piastres ($4,000) par an payables par mois.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 mars—17 2- 21 26 28

FRANK KATZMAN vs MOLLIE WALTERS

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] avril 1868, à [illegible] heures P. M., [illegible] Front Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 mars 20,24 26 28

JOHN CHILDESTER vs. JOHN S. SIMONDS & GEO. W. AVERY.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,781—En vertu d'un ordre rendu le 11 mars 1868, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt huit de mars 1868, à 10 heures A. M., aux écuries de Leonard & Mayweil, à l'angle des rues de l'Union et Baronne, dans le Premier District de cette ville à l'adjudication de—

Cinq chevaux et cinq buggies, deux couverts et trois découverts, trois jeux de harnais simples, un dito double. Le tout au complet. Trois balles de foin deux sacs d'avoine et un dito de son.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17mars—17,21 24,26,28

CHAS. F. BERENS vs JAMES HILL

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,781.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix-huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain, situé au faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de la Nouvelle-Levée, du St Joseph et du Commerce, mesurant environ vingt-trois pieds de face à la rue du Commerce, sur cent-vingt deux pieds neuf pouces et un tiers de pouce de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, conjointement avec Robert Hill, à la vente publique faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 18 de juin 1861, en vertu d'un alias writ de fieri facias à lui adressé par l'honorable Cour du Troisième District judiciaire, paroisse de Jefferson, dans l'affaire de Jane Strong vs James T. Preston, enregistré au bureau des Aliénations de cette ville au No 82 folio 41 ; et l'autre moitié de la dite propriété, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Patrick Furlong, par acte au rapport de Hugh Madden, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 d'avril 1862, et dit Patrick Furlong l'ayant acquise de Robert Hill, suivant acte au rapport du même notaire, en date du 24 d'aout 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17mars—17, 26—avr 3,11,18.

ACHILLE CHIAPELLA vs O. F. BURTHE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No. 21 437—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le quart indivis d'un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro Un suivant plan déposé par le shérif de la paroisse d'Orléans en l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain forme l'angle des rues Hevia et Carondelet et mesure vingt-cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur cent soixante dix neuf pieds six pouces de profondeur, avec l'usage d'une allée commune de vingt pieds de largeur.

Ensemble avec le quart indivis de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 mars—17 20 3 11 et 18 avril

WILLIAM ALTHAUS, agent, vs MOLLIE HUTCHINS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans, No 20,771—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'avril 1868, à 10 heures et demie P. M., à mon entrepôt No. 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles transportés de la maison située à l'angle des rues de la Douane et du Bassin, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire, ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21mars—24,27,29—1 4 avril.

VENTES DE CONSTABLE.

S. S. Zelnicker contre Sebastien Lind. No 3813.

COUR du Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'honorable Paris Childress, Deuxième juge de paix je vendrai, à l'enchère publique, le JEUDI, 2 avril, à midi, à la Cour du Deuxième Juge de Paix, au No 26, du Commercial Place—un lot de chaussures de dames et d'enfants Saisi dans ledit procès.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. H. C. PENNIMAN, constable.

22 mars—22,26—2 av

Keiffer & Bros., contre A. Heath, John H. Rees, curateur ad hoc—No. 3,873.

COUR DU DEUXIEME Juge-de-Paix.—En vertu d'un writ de fi fa que m'a adressé l'Honorable Paris Childress, Deuxième Juge-de-Paix je vendrai, à l'enchère publique, le jeudi, 2 avril 1868, à 10 heures du matin, au No 24 de la rue de la Commune,—une caisse de bottes et de souliers—Saisis dans ledit procès.

Conditions : comptant, en billets du Trésor des Etats Unis H. C. PENNIMAN,

22 mars—26 -2 avril Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane—Vous êtes par ces présentes notifiés qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane, aura lieu conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1842, pardevant M. Félix Grima, notaire public, le 22me jour d'avril 1868 à midi, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.

Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans le 24e de février 1868.

WM WOELPER, Greffier.

26 fév—29—m 4,7,11 14,18,21,25,29—av 1,4,8,11,15,18,22

Succession de Aloys Kops—No. 30,062.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

17 mars—21,26 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique,

DE BILLETS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES, TRAITES ET ACTIONS DU "CRESCENT CITY BANK."

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre du "Crescent City Bank," Compagnie incorporée, et pour le compte de qui il appartiendra, les billets, traites et actions suivants—

TIREURS.	ENDOSSEURS.	ÉCHÉANCES.		MONTANTS.
1o Adams Benj J (B)	Fellowes & Co	14 mai	1862	$21000 00
2o Archer R T & A B (C&E)	Eux-mêmes	17 novembre	1861	5000 00
3o Archer R T & A B (C&E)	Eux-mêmes	16 décembre	1861	5000 00
4o Archer R T & A B (C&E)	Eux mêmes	16 janvier	1862	5000 00
5o Archer R T & A B (C&E)	Eux-mêmes	16 février	1862	5000 00
6o Austin S T (B&E)	Lui-même	1er février	1863	5000 00
7o Austin S T (B&E)	Lui-même	1er février	1863	5000 00
8o Bosley W S (B)	H Kendall Carter	20 mars	1862	2563 45
9o Bratton S E (A)	Arch S Dobbins	10 novembre	1863	7333 33½
10o Balfour Jas R	Nugent & Co	1er mars	1861	750 00
11o Bass Eugenia P (B)	Fellowes & Co	21 novembre	1862	2750 00
12o Clark C K	Lui-même	21 mars	1860	3456 85
13o Corbin S P (B&E)	John D Imboden	1er février	1862	4539 37
14o Corbin S P (B&E)	S L Chambliss	1er janvier (ou avant)	1861	3889 50
15o Corbin S P (B&E)	S L Chambliss	1er janvier (ou avant)	1862	3889 50
16o Coleman W D (B)	L R Coleman	15 juin	1862	4000 00
17o Cuny A H (traite)	Hays, Sanders & Co	4 novembre	1861	1630 54
18o Calhoun N D (B)	S O Nelson & Co	3 mars	1862	5000 00
19o Clark John S (B)	W H B Crowell & Wright et Allen	26 janvier	1862	1166 67
20o Dobbins A S (B)	R P Rankins & Coleman, Britton, Withers, liq.	1er janvier	1863	5000 00
21o Dupré Henrietta (A&E)	W D Carter	Balance due		2667 00
22o Dupré Henrietta (A&E)	W D Carter	Comme ci-dessus		2667 00
23o Evans L et Shilby M D (C)	J J Person & Co	13 février	1862	4848 33
24o Feltus H J & A M (C)	J J Person & Co	7 avril	1862	2500 00
25o Feltus A M (C)	J J Person & Co	15 février	1862	4510 00
26o Feltus A M (C)	J J Person & Co	15 janvier	1862	4322 42
27o Fellowes C (B&E)	Lui-même	11 octobre	1861	5000 00
28o Fellowes C (B&E)	Lui même	15 décembre	1861	5000 00
29o Fisher Henry	R Wells	21 décembre	1862	6000 00
30o Foster S M	Thomas Fellows	22 janvier	1859	1550 10
31o Hardeman J D (B)	Coleman, Britton & Withers	24 avril	1861	5964 80
32o Imboden J D (B)	J J Person	17 février	1862	3358 47
33o Gibson C W (traite)	C W Gibson	15 novembre	1861	1101 75
34o Jackson Henry (B&E)	Hayes & Sauders	1er décembre	1861	792 35
35o Killian George (C)	J J Person	13 janvier	1862	2192 76
36o Kline J C (B)	J J Person & Co	15 janvier	1862	2880 28
37o Kline J C & Prosper (B&D)	Rhoter & Zunts	10 janvier	1862	2312 32
38o King T S N & Ella K Newson (B)	Bartley, Johnson & Co	11 octobre	1863	1585 00
39o Martin W H (C)	Lui-même	19 février	1862	6621 78
40o Martin W H (C)	Lui-même	19 avril	1862	6620 78
41o Martin W H (C)	Lui-même	19 avril	1862	6762 65
42o Martin W H (C)	J J Person & Co	15 février	1862	6877 09
43o Miller P H (B)	J J Person	7 février	1862	4000 00
44o Nelson S O (BE)	S O Nelson & Co	25 janvier	1866	10000 00
45o Nelson S O (BE)	S O Nelson & Co	25 février	1862	10000 00
—Nota.	Int. payé jusq. 1er mai 1862			
47o Parkinson R	S F A Abbay	16 janvier	1863	4098 41
48o Patton J W (traite)(B)	Lui-même	26 décembre	1861	1390 00
49o Packer J B (BE)	H Kendall Carter	1er mars	1862	6514 05
50o Reynolds S F (BD)	J J Person & Co	10 décembre	1862	1697 82
51o Rose J R & W F	H Kendall Carter & Co	13 mars	1862	3028 81
52o Routh John (B)	W E Leverich	20 octobre	1861	5000 00
53o Robb Catherine R	Fellowes & Co	15 novembre	1861	2449 26
54o Smith W F (B&E)	Lui meme	15 novembre	1861	5000 00
55o Smith W F (B&E)	Lui même	3 décembre	1861	5000 00
56o Smith W F (B&E)	Lui même	19 janvier	1862	5000 00
57o Smith W F (B&E)	Lui-même	12 mars	1862	5000 00
58o Smith W F (C&F)	Lui-même	20 décembre	1861	5000 00
59o Smith W F (C&E)	Lui-même	28 janvier	1862	5000 00
60o Smith W F (C&E)	Lui même	9 février	1862	5000 00
61o Simmons W A (B&E)	H Kendall Carter	4 mars	1862	5274 96
62o Sasser Whitty M (B & F)	lui même	1er mars	1862	2780 00
63o Shelby Jno K & Shelby Emily K (B)	Knox & Higgins	1er avril	1861	3000 00
64o Shelby Jno K & Shelby Emily K (B)	Knox & Higgins	1er avril	1861	3000 00
65o Torrey F M (C)	J J Person & Co	22 janvier	1862	3000 00
66o Torrey F M (C)	J J Person & Co	22 février	1862	3000 00
67o Thompson W L & John H Martin (B)	Fellowes & Co	18 décembre	1861	1632 81
68o Tillman Louis (B)	Coleman, Britton & Withers	16 décembre	1860	1200 00
69o Ventress W C S (B)	J J Person & Co	30 janvier	1862	4250 23
70o Vaubibber & Co H (B)	A J Tolly & Co	9 décembre	1861	4780 00
71o Walker Saml. R (C)	J J Person & Co	10 mars	1862	3000 00
72o Wibrey Thos. L	I C Bogart	20 décembre	1861	1800 00
73o Wright S & Geo S (C)	J J Person & Co	20 décembre	1861	6000 00
74o Wigginton E J (B)	Fellowes & Co	10 février	1861	5320 95
75o Woolfolk J B	Lui même	13 juin	1862	4808 60
76o Yerger Alex (traite)	Wm Yerger	12 janvier	1862	2220 34
77o Rose J J (B)	Fellowes & Co	15 mars	1862	3610 18
78o Greenfield T	4 billets datés Nouvelle-Orléans 9 novembre 1860, payables le 10 juillet 1861; 10 octobre 1861; 10 novembre 1861 et 16 décembre 1861, tirés à son ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt de la maturité. $5000 00 chaque...... $20 000 00. Payé en accompte...... 15,000 55. balance			4890 45
79o Lee Bushrod W	Billet à l'ordre d'Alfred O. Douglass, du le 25 janvier 1861. Jugement obtenu pour $8990 56 avec intérêt à 8 0/0, du 15 avril 1867			8990 56
80o Logan Daniel P	Deux billets datés du 5 novembre 1860 pour $5000 00 avec intérêt à 8 0/0 après maturité. Payé en accompte 4111 03. Balance due			888 97

STOCKS.

DESCRIPTION.	DATE.		Nos D'ACTIONS.	Acc payé.
95 Bura Bura Copper Comp	8 novembre	1861	20	$ 100 00
166 Polk County	19 décembre	1860	25	"
187 "	19 décembre	1860	25	"
1197 Banque de la Nlle-Orléans	28 juillet	1862	60	"
1044 "	9 juillet	1856	50	"
1 Crescent City Banque	5 février	1856	10	"
2 "	5 février	1856	10	"
120 "	3 mars	1858	10	"
47 Southern Oil Comp.	27 mai	1857	50	"
74 "	1er juillet	1858	50	"
			310 actions.	

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Mem.
A Billets portant 6 0/0 d'intérêt.
B Billets portant 8 0/0 d'intérêt.
C Billets portant 10 0/0 d'intérêt.
D Billets assurés par jugement.
E Assurés par hypothèque.

Des informations complètes peuvent être obtenues au bureau de l'encanteur, No 86 rue Bienville.

22 mars—24, 31—1 av.

PAR CHARLES E. FORTIER

VENTE DE SYNDIC.

BILLETS. BILLETS. BILLETS.

Joseph W. Champlin & George Buckingham vs leurs créanciers et les créanciers de J. W. Champlin & Co.—No 16,298—Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur, Bureau, No 48 Passage de la Bourse.

JEUDI, 2 avril 1868 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 2 mars 1868, les billets suivants abandonnés par les insolvables à leurs créanciers, savoir :

Tireurs	Dates.	Echéances.	Endosseurs et accepteurs	Montant.
J T Andrews	Montgomery 12 avril 1861	12/15 avril 1862		$ 630 28
P Bethea	Grand Gulf 1er janvier 1861	2/5 janvier 1861	John Buckingham & Co	619 81
P & M C Bethea	Port Gibson 28 février 1859	1/4 mars 1860	John Buckingham & Co	1256 06
Wm Barnes	Burtenton 1er mai 1862	1/4 février 1863		2501 15
do	Burtenton 28 avril 1862	31 janvier 1863		541 85
do	Burtenton 12 décembre 1861	12/15 juin 1862		5703 80
A Bienvenu	Nlle-Orléans 2 juin 1862	3/6 juin 1862		931 97
John Robb	Grand Gulf 17 février 1860	18/21 février 1860		45 40
M W Bland	Nouvelle Orléans 11 jan 1862	11/14 janvier 1862		521 58
B H Beauchamp & Co	Utica 29 juin 1861	11/14 octobre 1861		5000 00
do	" "	22/25 novem 1861		5100 00
John Buckingham & Co	Grand Gulf 12 mai 1859	15/18 avril 1863		5436 35
do	" "	15/18 février 1863		8513 85
do	" "	15/18 avril 1862		7671 95
do	" "	15/18 février 1862		7779 47
do	" "	15/18 avril 1861		7607 54
John Cook	Utica 25 février 1861	15/18 novemb 1861	J W Champlin & Co	4581 00
M J Castor	[illegible] février 1862	7/10 juin 1862		2613 04
[illegible]	Rocky Springs 1er mai 1862	1/4 février 1863		3250 25
[illegible]	Utica 1er mars 1862	1/4 janvier 1863		1082 00
A S Darden	27 février 1861	20/23 décem 1861		[illegible]
do	25 décembre 1861		J W Champlin & Co	1251 00
[illegible] Dora Paper Co	Nlle Orléans 22 déc 1858		Bon signé par L C Duncan	500 00
L W Disharoon	Grand Gulf 4 janvier 1862	4/7 juillet 1862	John Buckingham & Co	4400 54
Dudley & Mimms	Utica 1er février 1860	1/4 janvier 1861	B H Beauchamp & Co	544 15
M B Eskridge	Crittenden 25 février 1861	26/29 février 1861		166 57
Hayward & Foote	Cayuga 10 janvier 1861	5/8 mars 1861		808 66
R G Foster	Burtenton 22 avril 1862	28/31 janvier 1863		270 92
W A Greenlee	Beach Grove 17 janvier 1861	1/4 janvier 1862	J W Champlin & Co	53 40
C E Hooker	Jackson, Miss, 1er août 1861	1/4 mars 1862		3498 37
C E Hooker	"	1/4 décem 1862		3736 88
James Hagan	Sunflower 31 décembre 1861	5/8 mai 1862		3644 44
D Hausbrough	Brook Haven 8 août 1861	9/12 août 1861		618 00
Thos J Hutchins	Cayuga 16 février 1861	12/15 novemb 1861		7296 28
Thos J Hutchins	" "	12/15 décem 1861		7829 17
L J Johnson Geo Henderson et Robert Strong	Cayuga 27 septembre 1858	1/4 janvier 1861		722 16
do do	" "	1/4 janvier 1862		670 58
do do	" "	1/4 janvier 1863		618 99
do do	" "	1/4 janvier 1864		567 45
Charlotte Jacquess	Grand Gulf 1 mai 1861	1/4 novemb 1861	John Buckingham & Co	390 28
Thos K Knowland	Warrenton 7 mai 1862	7/10 février 1863		559 64
Geo W Kelly	Utica 3 juin 1861	1/4 decemb 1861		61 87
James W Lee	Grand Gulf 8 février 1859	8/11 janvier 1860		150 65
Wm K McDonald	Utica 1er juillet 1862	2/5 juillet 1862		113 58
Wm McDonald	Pine Bluff, Miss, 18 jan 1861	19/22 janvier 1861		71 35
Philip Meyers	15 avril 1861	16/19 avril 1861	John Buckingham & Co	29 27
Elijah Marble	Utica 8 juin 1859	9/12 juin 1859		147 19
James Marble	"	9/12 juin 1859		231 29
McAlpine & Bridewell	Helena, Ark, 15 mars 1861	23/26 octobre 1861		3500 00
C M McAlpine	Grand Gulf 1er avril 1861	1/4 décemb 1861	John Buckingham & Co	1953 50
do	Helena Ark 13 mars 1861	24/27 novem 1861	L O Bredewell	5000 00
Samuel McClellan	Grand Gulf 24 février 1861	1/4 décemb 1861	John Buckingham & Co	176 15
G W & Mary C Ritchie				
W R Sizz	Tensas Parish 7 mai 1862	7/10 février 1863		781 25
J T Vick	Warsaw 19 avril 1862	19/22 décemb 1862		162 34
Thomas H Wheeler	Hazelhurst 7 août 1861	1/4 janvier 1862		2217 1[illegible]
J C A Susan Williams	Claiborne 15 mai 1861	1/4 novem 1861	John Buckingham & Co	282 50
D G Walker & Co	Warrenton 1er juillet 1861	9/12 décemb 1861		1025 40
Ann C Cole	Nlle Orléans 11 février 1860	11/14 février 1861	Cutrer Harrison & Co	1624 12
John Gordon	" 22 juin 1861	12/15 novem 1861	John Buckingham & Co	439 87
S B Humphreys	Grand Gulf 24 juin 1861	1/4 novemb 1861	John Buckingham & Co	192 96
Jas M & Richard Harding	Rocky Springs 13 fev 1861	13/16 février 1862		560 00
Alfred Ingraham	Grand Gulf 15 mai 1861	25/28 octobre 1861	John Buckingham & Co	310 78
R J B Swearinger	Grand Gulf 8 mars 1861	15/18 décemb 1861	Holloway Lonsdale	923 89
C B Tenney, inspec de Levée	St Joseph, Lne 21 avril 1861	à vue	A P Marshall Bourman & Brown	902 50
G W & L D Andrews	20 janv 1861	1/4 janvier 1862		68 03
I H Campbell & J F Burnet	Crystal Springs 1er janv 1861	11/14 décemb 1861		500 00
W J Allen	Crystal Springs 15 mai 1861	1/4 décemb 1861	John Buckingham & Co	25 21
Browning & Wilson	Utica 19 mars 1861	16/19 octobre 1861		1315 50
J F Burnet	Utica 27 mars 1861	28/31 mars 1861		57 40
J F Burnet	Talahala 15 juillet 1861	8/11 décemb 1861		448 50
S N & M Caston	Utica 15 nov 1860	15/18 novemb 1861		373 50
L A Campbell & J P McIntyre	Grand Gulf 28 sept 1860	1/4 janvier 1861	John Buckingham & Co	1515 86
J H Campbell	Utica 18 mars 1861	18/21 janvier 1862	Dudley & Mimms	617 50
John Chance	Hazlehurst 14 fev 1861	15/18 février 1861		252 46
Thomas E Dickson	Cayuga 1er juillet 1861	2/5 janvier 1862		1149 40
W M Ellis	Pine Bluff 31 mars 1862	1/4 janvier 1863		161 60
John P McIntyre	Port Gibson 13 mars 1861	17/20 novemb 1861		1549 78
C B Powers	Rocky Springs 26 mars 1861	1/4 octobre 1861	R C McCay	275 00
C B Powers	Rocky Springs 7 mai 1862	7/10 février 1863		2002 16
Rebecca B Williams	Utica 1er mars 1861	1/4 décemb 1861	Dudley & Mimms	346 58
C M Wills	Utica 1er janv 1861	1/4 janvier 1862	Dudley & Mimms	677 71
Nathaniel Anderson	Grand Gulf 15 mai 1861	1/4 novemb 1861	John Buckingham & Co	290 35
D A Carmichael	Crystal Springs 3 mars 1860	4/7 janvier 1861	J F Burnet, O Osburn & Jones	154 00
R O Edwards	Edward's Depot 15 mars 1861	1/4 janvier 1862	John Baylor Moore	1250 00
J N Pipes	Grand Gulf 15 mai 1861	1/4 décemb 1861	John Buckingham & Co	209 88
A & S Herron	Cayuga 9 avril 1861	16/19 décemb 1861		2686 67
W M Ellis	Pine Bluff 28 octobre 1861	28/31 mars 1862		130 00
C H McAlpine	Port Gibson 24 déc	25/28 octobre 1860	L O Bridewell & J A Miller	6000 00
James Francis	Grand Gulf 7 mars 1858	7/10 mars 1859		2249 00
Wm Barnes	Burtenton 4 mai 1855	1/4 janvier 1857	W Barnes—M Greenwood & Co en liquid	2334 98
W A Patterson	Port Gibson 23 juillet 1861	24/27 juillet 1861	John Buckingham & Co	785 91

CONDITIONS—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 mars—19, 21, 24, 30—avril 2

Terrains de valeur dans le Troisième District—Succession de Raymond Brusle.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau Passage de la Bourse No 48.

SAMEDI 25 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 19 mars 1868, les propriétés ci dessous décrites, savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le faubourg Franklin dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gentus, Mandeville, Marigny et Célestine, désignés par les Nos 9, 10, 19 et 20 de l'îlet No 50 d'après un plan fait par le voyer de la ville le 7 mai 1831 et déposé pour référence à l'étude de Carlile Pollock, un des notaires de cette ville. Les dits lots mesurent, mesure américaine, comme suit, savoir—les lots Nos 9 et 10 mesurent chaque 38 pieds 8 pouces de face à la rue Gentus, sur une profondeur de 150 pieds 8 pouces. Et les lots Nos 19 et 20 mesurent chaque 31 pieds 6 pouces de face à la rue Célestine, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions : Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente pardevant P. E. Laresche, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de Revenu des Etats Unis. 24mars—4,11,18,25 av

Magasins en briques, de valeur, dans le Deuxième District.

MARIUS BERGAMINI vs DAVID BERGAMINI, et R. J. KER, tuteur. Vente pour opérer un partage.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.

Bureau: Passage de la Bourse, No 48.

MARDI, 21 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans le 14 mars 1868 et signé le 20 mars 1868, les propriétés ci-dessous décrites, appartenant aux demandeurs et aux défendeurs—Savoir :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Levée, St. Louis, Chartres et Conti. Le dit terrain a 25 pieds 3 pouces de face à la rue Levée, sur 120 pieds de profondeur, en pieds français; il est borné du côté de la rue Conti par la propriété de M. Hopkins et, de l'autre côté, de la propriété du Dr Lacroix; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant un magasin en briques, à trois étages, portant le No 91.

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Levée, rue Royale et Quartier. Le dit terrain est désigné par le No 35 sur un plan dressé par J. Pilié; il a 26 pieds de face à la rue Vieille Levée, 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond, face à la rue Gallatin, 109 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur du côté qui touche au terrain No 36, et 112 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur du côté qui touche au terrain No 34; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant un magasin en briques à trois étages, portant le No 302 de la rue Vieille Levée. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 31 mai 1869, à raison de $60 par mois.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, portant 8 0/0 par an d'intérêt, de la date de la vente jusqu'à paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurances transférées aux porteurs des billets. En cas de procès les acquéreurs paieront cinq pour cent de frais d'avocats sur le montant en recouvrement.

Actes de vente pardevant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis. 21mars—28,4, 14, 21avr

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que, le 24 février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants : Marie Emma Godefroy, Femme de Félix Greeves, contre Félix Greeves, No 18,971. Sur motion de Frank Haynes, avocat de la demanderesse dans cette cause, sur soumission des preuves à l'appui de la demanderesse, il est ordonné, arrêté et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse—Il est adjugé et décrété qu'il y ait séparation de biens entre la demanderesse, Marie Emma Godefroy, et son mari, le défendeur Félix Greeves, avec hypothèque sur les propriétés foncières de son dit mari, lesquelles sont situées dans la rue St-Charles, coin Commercial Alley, et sont connues sous le nom de "Dubois Row," laquelle hypothèque devra porter à la date du 17 mars 1863, avec intérêt légal sur la dite somme, à partir de la demande judiciaire, jusqu'à parfait paiement; décrétant une séparation de biens entre les dites parties ; que le défendeur paie les frais de ce procès.

Jugement signé le 28 février 1868.

(Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 5 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.

6 mars—6 21—5 avril

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Succession de Mary Sims—No 29,959.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO

GARDNER SMITH, encanteur.

Bureau rue du Camp, No 90.

IL sera vendu, jeudi 23 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, par ordre de l'Honorable J. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 20 mars 1868, un terrain appartenant à ladite succession situé dans l'îlet No 32 compris entre les rues Philipp, Clara First et Magnolia. Ledit terrain a 121 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Philipp, sur 91 pieds 2 pouces de profondeur, face à la rue Clara et formant coin. Ensemble, toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, et l'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet hypothécaire de trois cent soixante piastres et cinquante cents, portant 8 pour cent d'intérêt, et échu le 17 octobre 1868. Pour le reste, un tiers à un an, du jour de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt et garanti par hypothèque sur la propriété.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Joseph Cohen, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

24 mars—24,28—11,18,23 avr

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. MARS 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B
Barbot, cordier
Bressals
Bonnevrier
Beck Nicolas
Belabi Mme et ses enfants
Barbe Mme, née Gomer
Blaise Jean

C
Charmolue Paul
Colin Frédéric
Camors Auguste
Cajus Mme, née Catoire
Cromback Auguste

D
Duset Dominique
Durand André
Dupont Joseph
Dacosta M. et Mme
Dages M. et Mme
Dufour Numa
Dufailler Antoine
Dioné Edouard
Dubrailles Alexis
Douleet Pierre Charles
Desmousseaux Pierre

E
Estampes Pierre
Espagnon Jn Florentin

F
Féré-Ligé Bernard
Fournier Mme Vve, née Sujol
Foloy Ernest

G
Girod François
Guy Charles
Gaillard Auguste
Guéria Mme Vve née Castoire
Goilain Théophile
Gimbert Isidore
Glaise Mme née Meunier

H
Hamilton Mme née Julie Hollett
Hisler Antoine

J
Jacob Nicolas

K
Krailie Jacques

L
Lemuet François
Lapuyade Jules
Lapuyade Pierre
Lacassin Auguste
Le Bon Louis
Lamballey François
Labore Pierre
Lapène Mme née Vautier

M
Mesome Mme
Marron Louis
Minjoulet Pierre
Maison Mme
Maury Philippe
Mabol Auguste
Mislane François
Menloguet Paul

O
Ouard, le docteur
Ollivier Louis

P
Prousse Philippe

Q
Quartier Arsène Mme Vve

R
Revel Léon
Ruffat Jacques
Raybaud Eugène
Raybaud Alexis

S
Soudins Jules
Santin Ernest

T
Toulouse Laborie
Tochon Frédéric
Thomas Nicolas

V
Valeronney Louis Mme Vve
Vincent Eugène
Valade Jules
Vendel Benedick

W
Wolf Françoise Mlle

Succession de Romanzo W. Montgomery—No 29,988.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

19 mars—22,28 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

Eaux-de-Vie, Vins, Absinthe, Vermouth, &c., &c., &c.,

PAYABLES EN BILLETS DE VILLE.

PAR E. ROGER & CO.,

H. SAMORY, encanteur.

LUNDI, le 30 mars, il sera vendu à 11 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée, pour clore diverses consignations et sans réserve—

65 barriques vin rouge ordinaire et fin, de la marque de Château Bauréché et autres.
18 quarts pipes eau de vie qualité supérieure,
60 caisses vins de Bourgogne Clos Vougeaut, Chambertin, Chablis et Nuit,
Absinthe suisse et kirsh de la marque Edouard Pernod.

Conditions—Comptant, en billets de ville.

—AUSSI—

483 caisses vin rouge, Ste Croix du Mont, Côtes de Bouliac, Côtes de Floriac, St Emilion, etc.
100 caisses vermouth,
20 do champagne,
38 do Burgundy-Port,
20 do cerises à l'eau-de-vie,
48 do absinthe suisse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26 mars

Linge fait. Linge fait.

PAR E. ROGER & CO.,

H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 26 mars, il sera vendu, à midi, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

150 lots linge fait de saison comprenant un assortiment général.

Conditions à la vente. 25 mars

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & Co.,

H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 26 mars, il sera vendu, à 10 heures à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 57, rue de la Vieille Levée.

300 colis et lots marchandises sèches, étrangeres et américaines, consistant en un assortiment général.

Conditions—à la vente. 25 mars.

VENTE SANS RESERVE.

Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO.,

H. SAMORY, Encanteur.

JEUDI, 26 mars, il sera vendu, à 11 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

200 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus dernièrement des manufactures, par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 25 mars

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente, sans réserve, de Marchandises sèches, "Notions", Résilles, Malakoffs, Chapeaux, Garnitures et Chapeaux de paille.

Par HOLZ, BLOHM & CO.

JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI 26 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

467 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties,
500 do "notions" et articles de fantaisie,
150 do résilles de toute espèce,
100 douz. malakoffs de toutes grandeurs,
50 caisses chapeaux d'hommes et de jeunes garçons,
300 morceaux garnitures,
100 douz. chapeaux de paille.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 mars

PAR CHS. T. NASH.

Par CHAS. T. NASH, Encanteur,

Superbe Occasion!

Maison de Première Classe.

LA MEILLEURE POSITION DE LA VILLE.

No. 36 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel,

ANCIENNE MAISON MOREAU, maintenant appartenant à Mr. PAUL DUMAGENC.

IL sera vendu à l'encan, lundi le 30 mars, à 10 1/2 heures A M., et les jours suivants, par l'encanteur CHAS. T. NASH, $20,000 du Stock de diverses MARCHANDISES pour Messieurs, Chemises d'une des premières maisons de Paris, comme coupe et qualité, le seul dépôt étant chez Mr P. Dumagenc, ainsi que mille autres articles de fantaisie.

Aussi, l'installation du magasin et les deux salons de barbe.

Ainsi que le bail.

Les catalogues seront prêts le jour de la vente.

26 mars P. DUMAGENC.

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

PAR CHS. T. NASH, encanteur,

Bureau Masonic Hall, enc. St-Charles et Perdido.

SAMEDI, 28 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

Deux lots de terre, dans le Deuxième District, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Prieur et Johnson, mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 110 pieds.

Les améliorations consistent en une résidence en bois, à deux étages, ayant double galerie à chaque étage, cuisine à 2 étages, 4 chambres, écurie, puits citerne, etc.

Cette propriété est bien placée, étant près des chemins de fer Dumaine, St-Pierre et Claiborne.

Acte de vente, y compris les timbres de revenus pardevant T. J. Beck, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Conditions—à la vente. 22 mars

PAR H. W. PALFREY.

Succession de John Cottle—No 16,213.

Vente, à l'encan, de Douze Terrains au faubourg Ouest-Bouligny.

PAR H. W. PALFREY Encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 26.

SAMEDI, 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, signé le 18 juillet 1867, les propriétés foncières ci-après désignées, appartenant à la succession de John Cottle, décédé, savoir—

DOUZE TERRAINS situés au faubourg Ouest Bouligny, dans la paroisse et la ville de Jefferson, dans l'îlet No 77 compris entre les rues Cadiz, Dryades, Valence et Bacchus. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 3 à 14 inclusivement, sur un plan dressé par C. F. Zimpel le 18 mars 1834 et sur un plan dressé par C. A. Hedin le 15 mai 1852. Ce dernier plan est déposé parmi les archives de A. Mazureau, notaire.

Les terrains Nos 3, 4, 5, 6 et 7 se touchent, ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Bacchus sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 7 forme l'angle des rues Bacchus et Cadiz. [illegible] à la rue Cadiz sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. — Les terrains Nos 10, 11, 12, 13 et 14 se touchent, ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Dryades sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Dryades et Cadiz. Le tout d'après le plan exposé dans la salle d'encan.

Conditions de la Vente.—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste du montant de l'adjudication à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant d'une partie ou de la totalité des billets.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis pardevant Wm Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 mars—20,2 avr 17 18

PAR S. GUINAULT

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI 26 mars 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, sur l'ancienne habitation Lizardi, près du chemin de fer du Golfe et derrière le couvent des Ursulines—

La Vacherie suivante se composant des animaux et ustensiles

33 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres au moment de vêler,
1 taureau,
2 chevaux,
1 charrette à lait et une dito à provision.

Les bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée aux deux plus forts acquéreurs

Conditions—Rien au comptant. Jusqu'à $200, quatre mois, et au dessus de $200, un an de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 21 mars

Meubles de bureau, Prélats, Coffres-forts, etc

Succession de LAZARUS ALCIDE LEBLANC

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI 2 avril 1868, il sera vendu à 10 heures du matin, rue Toulouse, entre les rues Levée et Chartres, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 février 1868.

Un lot de meubles consistant en bureaux, coffres-forts, pendules, chaises, tabourets, armoires, bibliothèques, prélats, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22 mars—27—2 av

Succession de Marie Goyes, épouse décédée de Pascal Lamarque—No 29,743.

Par S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 28 mars 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 janvier 1868, la propriété suivante, savoir :

Un Lot de Terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues des Champs Elysées, Victoire, Moreau et Marigny, désigné par le No 1 d'après un plan fait par Castaing & Celtes, le 4 août 1866, et déposé pour référence, au bureau d'Edouard Barnett, notaire public, mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau sur 107 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, ensemble, une Maison basse en briques, No 406, ayant deux chambres, une cuisine en briques, à étage de quatre chambres, une grande écurie en briques et un grand hangar en bois, puits, cour en partie pavée.—Ensemble, 24 actions réduites à 23 du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sur lesquelles un stock note de $456 est payable ou renouvelable le 1er novembre 1868.

Conditions — L'acquéreur assumera le paiement du susdit stock note et assumera également le paiement de quatre billets au montant ensemble de $1818, ainsi que les intérêts échus et courants, à raison de 8 pour cent par an, du 27 octobre 1866, à un et deux ans, et la balance COMPTANT, en billets des Etats-Unis

Acte de vente par devant S. Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25fév—28 mars 3,12,20 28

PAR J. P. BOISSEAU.

Terrain de prix, pour bâtir—Vente à l'encan.

Succession de J. Bussey,

No 30,122—Dossier de la Deuxième Cour de District

Par J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau rue Poydras, No 167.

IL sera vendu SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, en date du 7 février 1868,

Un terrain situé au faubourg Franklin de cette ville, désigné par le No 14 de l'îlet No 166 compris entre les rues St-Jean Baptiste, Hospice, Grand et Promenade Washington. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la Promenade Washington, 97 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; acquis par le défunt de Louis Surgi, daté du 27 novembre 1835 et déposé à l'étude d'Octave de Armas, notaire public.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres des Etats-Unis, pardevant F. B. Eathard, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mars—28 2 11 avril

Propriété de prix à l'encan, pour opérer un partage dans l'affaire Mme Maria Meitzler contre Margaretha Meitzler—No 30,025—Dossier de la Deuxième Cour de District.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau rue Poydras No 167.

IL sera vendu le samedi, 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 7 mars 1868—

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nlle-Orléans, compris entre les rues Orléans, St-Pierre, Galvez et Miro, formant l'angle des rues Orléans et Miro, ayant 30 pieds de face sur la rue Miro et 57 pieds 2 pouces sur la seconde de ces deux rues.

2o—Un terrain touchant, par le fond au fond du susdit terrain, formant l'angle des rues St-Pierre et Miro, [illegible].

3o—Un terrain touchant au terrain décrit en second lieu, faisant partie du terrain désigné par le No 2 de l'îlet No 27 sur un plan de L. H. Pilié, daté du 14 décembre 1844 et déposé à l'étude de Jules Mossy, ancien notaire public de cette ville. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue St Pierre, sur 57 pieds 2 pouces de profondeur. Ensemble, toutes les améliorations qui s'y trouvent.

La propriété décrite en premier lieu est spécialement hypothéquée en faveur des défendeurs mineurs Margaretha Meitzler, George Meitzler, Pauline Meitzler, pour la somme de huit cent dix piastres et quarante cents, par une hypothèque légale prise de l'inventaire des biens de leur père décédé [illegible] en second lieu, à George Stockinger, pour un bail à partir du 1er novembre 1866, à raison de vingt-cinq piastres par mois.

Termes et Conditions—L'acquéreur devra assumer la dite hypothèque, maintenir le dit bail, s'engager à payer le montant de la dite hypothèque aux dits mineurs qui sont émancipés par le mariage ou autrement—avec huit pour cent d'intérêt, pour le reste la moitié comptant et l'autre moitié à un an de crédit, en billets divisés au gré des vendeurs, portant huit pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement.

Les autres propriétés seront vendues la moitié comptant, le reste à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt, de la date, en billets divisés en coupons, au gré des vendeurs. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1867.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

11mars—11,25;1,11av

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande vente, sans réserve,

DE

480 lots d'Habillements de saison, pour messieurs et jeunes gens.

— EGALEMENT —

350 lots de Lingerie de messieurs,

150 douz. Chemises à devants de toile, Chemises de peau et Caleçons.

— ET —

150 douz. Chapeaux de messieurs, de jeunes gens et de jeunes garçons.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

ALEX. LEVY, Encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, jeudi 26 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

480 lots d'habillements de saison, pour messieurs et jeunes gens, assortiment général d'articles de clientèle.

— Egalement —

350 lots de lingerie de messieurs.

— Egalement —

150 douz. chemises à devants de toile et à bouillons ; chemises mérinos, hickory, gings, chemises de voyage ; caleçons toile et caleçons coton.

— Egalement —

150 douz. chapeaux de messieurs, de jeunes gens et de jeunes garçons.

Le tout sans aucune réserve quelconque.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26 mars

PAR G. DE FERIET.

Jolie Résidence de prix, No. 133 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Remparts et Bourgogne.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No. 86.

SAMEDI, 28 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

UN terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Remparts, (ci-devant Amour,) Kerlerec et Bourgogne (ci devant Craps). Ledit terrain a 29 pieds 2 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 107 pieds de profondeur. Ensemble, la maison à deux corps de logis, briquetée entre poteaux, portant le No. 133. Ladite maison est couverte en ardoises, elle a 6 chambres au-dessous et 2 chambres dans la mansarde, deux galeries ; une cuisine à étage ayant 4 chambres. La cour est bien briquetée, arrière cour, lieux d'aisance, cuve, hydrant, etc. Ladite propriété est assurée pour $5,000 et louée $85 par mois.

Ensemble—52 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, réduites à 49 actions.

Conditions.—L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet de $3 350, échéant en avril 1869—intérêt payé jusqu'à cette époque. Il devra en outre assumer un billet par actions (stock note) dû le 1er juin 1868, à la Banque des Citoyens, de la somme de $938, payable et renouvelable conformément à la charte de ladite banque. Pour le reste du montant de l'adjudication, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant A. Barnett, notaire public aux frais de l'acquéreur. 26 mars

Beau terrain pour bâtir, dans la rue Lapeyrouse, entre les rues Prieur et Johnson.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau et salle d'encan rue Royale, No 85.

SAMEDI 28 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Lapeyrouse, Johnson, Prieur et Onzaga. Le dit terrain a 31 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 117 pieds 9 pouces de profondeur. Il est bien entouré.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant ——— Augustin, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 mars

Terrains de prix, pour bâtir, face à la rue St. Philippe.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 26 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Derbigny, Dumaine et Roman. Ledit terrain a 41 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue St. Philippe, sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant ; le reste à un an de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance, et hypothèque sur ladite propriété.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur, pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 mars

Terrain de prix, pour bâtir, dans la rue Dumaine entre les rues Claiborne et Derbigny.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 26 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Claiborne, St-Philippe et Derbigny. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est un jardin planté d'arbres fruitiers, de légumes, etc.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt à l'an, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, il sera ajouté, comme clause pénale, 5 pour cent, honoraires d'avocats.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, par devant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24 mars

Maisons "Cottage" agréables, dans la rue Louisa, Troisième District—à un ilet du Chemin de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 28 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique.

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Louisa, St. Claude, Piety et Remparts. Le dit terrain a 32 pieds 9 pouces de face à la rue Louisa, sur 110 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison neuve, nouvellement construites, la première couverte en bardeaux, ayant cinq chambres, l'autre couverte en bardeaux, ayant trois chambres, un cabinet, également une bâtisse servant de magasin ; lieux d'aisance, 2 cuves et un puits briqueté.

Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet hypothécaire de $1000, portant 8 pour cent d'intérêt à l'an, échéant le 10 octobre 1868. Pour le reste comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant ——— notaire public aux frais des acquéreurs. 24 mars

Terrains de prix, pour bâtir, dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Royale et Bourbon, touchant à la magnifique résidence de M. A. Chapella, dans la rue Bagatelle ou Bourbon, dans la rue de la Paix, entre les rues Royale et Bourbon. Egalement, un beau terrain et bâtisse, No 364 de la rue de Chartres, occupée par M. Hingeler, et servant de salon de bière, 3 terrains dans la rue de Chartres, près la rue de l'Esplanade.

—Vente pour opérer un règlement—

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 26 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, les terrains suivants—

1o—Onze terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Royale, Paix et Bagatelle. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

Les terrains Nos 1, 2 et 3 touchent à la magnifique résidence de M. A. Chapella ; ils ont chacun 28 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur 137 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur. La ligne du fond de chaque terrain a 28 pieds 7 pouces 6 lignes de large.

Les terrains Nos 4, 5, 6 et 7 ont chacun 27 pieds de face à la rue Bagatelle sur 102 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur. Le terrain No 4 forme l'angle des rues Bagatelle et Paix.

Il y a quelques bâtisses en bois sur les terrains Nos 4, 5 et 6.

Les terrains Nos 8, 9 10 et 11 ont les dimensions suivantes—

Le terrain No 8 a 27 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue de la Paix, sur 96 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le dit terrain sont : une bâtisse en bois, à étage, ayant quatre chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres dessus et une cuisine à étage [illegible] le fond du dit terrain empiète sur le terrain immédiatement dans le fond. Il y a une belle cuve sur le terrain et la cour est bien briquetée.

Les terrains Nos 9, 10 et 11 ont chacun 28 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue de la Paix, sur 91 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur. La ligne du fond de chaque terrain a 28 pieds 6 pouces 6 lignes de large.

Il y a une grande résidence de famille sur les terrains Nos 9, 10 et 11. Il est conséquemment entendu que si les dits terrains sont vendus séparément, la dite résidence de famille sera vendue à l'encan en même temps que les terrains, avec la condition qu'elle sera enlevée dans les vingt jours qui suivront la date de l'adjudication.

2o—Quatre magnifiques terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans le polygone compris entre les rues Chartres, Français, Victoire et Esplanade. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4.

Le terrain No 1 a 15 pieds de face à la rue de Chartres, sur 127 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse (No 364) ayant 3 chambres, 2 cabinets et galerie dans le fond ; une bâtisse dans le fond, laquelle a 4 chambres, 2 cuves, etc.

Cette propriété est louée à bail à M. Hingeler, à raison de trente-cinq piastres par mois, jusqu'au 31 octobre 1868 et peut être vendue sujette au dit bail.

Le terrain No 2 est de forme irrégulière. Il a 68 pieds de face à la rue de Chartres, 31 pieds 10 pouces de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain No 1 et 72 pieds de large sur la ligne du fond.

Le terrain No 3 a 25 pieds de face à la rue de Chartres, 31 pieds 10 pouces de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain No 2, 104 pieds 7 pouces de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain No 4 et 34 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le terrain No 4 a 25 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres, 104 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 3, environ 101 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, [illegible] sur une ligne qui s'étend vers la rue de Chartres.

Il y a un grand hangar sur le terrain No 4.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 seront livrés le 31 mai 1868.

Le tout d'après les plans et arpentages dressés par J. A. D'Hemecourt, daté [illegible] 1868.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. [illegible] cinq pour cent (commission d'avocat) seront exigibles en cas de recouvrement par la voie judiciaire.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Augustin A. Burthe, notaires public, aux frais des acquéreurs. 21 mars

Meubles de bureau, grillage en fer, tables à coton, coffre-fort dit "Salamandre", etc.—Succession de W. J. Keenan, No 30,066.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Bienville No 86.

SAMEDI, 28 mars 1868, à 11 heures du matin, au bureau et comptoir de MM Keenan, Fuller & Norris, No 26 de la rue Carondelet, entre les rues Gravier et Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 mars 1868—

Un lot de meubles, comprenant pupitres en chêne, debout et assis, chaises, pupitres, tables à coton, grillage en fer, ustensiles, réfrigérateur, etc.

—Egalement—

Un magnifique coffre-fort dit Salamandre, patenté.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17mars

Maison et Terrains dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany.

Succession de Gustave Durel—No. 20,318.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 14 mars 1868, la propriété suivante—

Un terrain situé dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany, l'Etat de la Louisiane, faisant partie du terrain No Un de l'îlet No 26, lequel terrain forme l'angle des rues Lac et Café et a 44 pieds 4 pouces de face à la rue Lac, sur 136 pieds de profondeur sur la rue Café.

Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant une Maison basse ayant 2 chambres et un cabinet ; une cuisine à 2 chambres [illegible]. La propriété est entourée.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Joseph Cuvillier notaire public aux frais de l'acquéreur

17 mars—28, avr 4,11,18

Succession d'ALFRED STICKNEY—No 14,384.

Terrains améliorés et de prix, No 332 de la rue de la Douane, entre les rues Claiborne et Derbigny.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau et salle d'encan, rue Bienville No 86.

SAMEDI, 25 avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 mars 1868, la propriété foncière suivante—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Douane, Canal, Claiborne et Derbigny. Le dit terrain a, au pied américain, 24 pieds 5 pouces de face à la rue de la Douane, sur 105 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en bois à étage (No 332 de la rue de la Douane) ayant 4 chambres, 2 cabinets, une galerie, cuisine à étage, 4 chambres, écurie, citerne etc., lieux d'aisance &c.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et endossés par lui, payables au local de la banque de l'Etat de la Louisiane, avec six pour cent d'intérêt, de la date, jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, avec la clause de "non aliénation." L'acquéreur devra assumer une clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant des billets ou de l'un d'eux ; et devra faire assurer les bâtisses jusqu'à parfait paiement des billets et les polices transférées au porteur ou aux porteurs des billets. L'acquéreur devra aussi assumer le paiement des taxes de l'année 1868, dues ou qui seront dues.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

24 mars—25,28—4,11,18,25 avril

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

Grande Vente, sans réserve,

De Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.

PAR VINCENT & CO.

W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 26 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—sans réserve,

500 colis et lots de marchandises sèches étrangères et américaines de choix comprenant :

Calicos et Balles

Cotons blancs et cotons écru à draps.
Mulls et jaconats unies.
Coton blanc et coton écru à chemises,
Calicos fins et brillants, Indiennes Standard,
Alpacas noirs, de meubles,
Mousselines suisses brodées.
Denims, cotons à matelas et stripes,
Coutils fil fantaisie. Gings fil et gings coton,
Ripkas et camlet jeans. Coton et unie à moustiquaires,
Linseys et osnaburgs. Bobbinets et Jacquards.
Grenadines et organdis.

— Et —

Un assortiment complet, tel que Serviettes, corsets, nappes, parasols, bonneterie, mouchoirs Madras, chemises à devants de toile, chemises de peau, &c. 26 mars

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

BILLET DE LA VILLE AU PAIR.

Whisky, Brandy, Genièvre, Vins en barriques et en caisses, Sherry, Madère, Porto, Champagne, Vermouth, Absinthe, Gelée de Goyave.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

VENDREDI, le 27 mars 1868 à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 96, rue Vieille Levée—

Whisky, brandy, genièvre, mayorque, schnapps, vins en barriques et en caisses, sherry, madère, porto, champagne, vermouth, absinthe, gelée de goyave, sardines, etc.

Conditions—Comptant en billets de ville. 26 mars

Billets de ville au pair.

Drogues, produits chimiques, whisky en caisses, bouteilles vides et flacons, teintures, parfumeries, &c

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

95, rue Vieille-Levée.

SAMEDI, 28 courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu sans réserve ni limite, au magasin de droguerie de A. Schwab, No 129, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse—

Drogues et produits chimiques, vieux whisky Bourbon et Monongahela en caisses, bouteilles vides et flacons, teintures, creusets, bouchons, papier de paille, cirage, balais, épices, parfumeries.

Conditions—Comptant en billets de ville de toutes dénominations.

Catalogues au bureau de l'encanteur. 24 mars

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, le 26 mars, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi 26 de mars, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. mars—

PAR D. E. MORPHY.

Fer. Fer. Fer.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 26 mars 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins,

74 paquets fer en bandes, assorti, 2 à 5 pouces,
20 " fer à fer à cheval, 1 à ⅝ pouces,
30 " fer à cercles 1½ à 2 pouces,
40 " fer en bandes, ½ pouce.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26 mars

Pour des billets de ville.

Articles divers—pour clore des consignations.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 26 mars 1868, à 11 heures et demie du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—le grand stock suivant, comprenant en partie :

Champagnes, vins du Rhin en barriques et en caisses, Catawba mousseux, Berliner Getreide, Kummell, Catawba non mousseux en barils et en caisses, liqueurs assorties, Cognac, Kirsch, Madère, Porto, Sherry, muscat, vermouth, cerises et pêches à l'eau-de-vie, sirops de framboise et de limon, prunes, cerises, pâte de Goyave, bouchons, huile d'olive, moutarde, fromage Gruyère, pois conservés, lentilles, sagou, encre à écrire, cartes à jouer, cannelle, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets de la ville de toutes les dénominations. 24 mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Important—Aux consommateurs de glace.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Bureau Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, 28 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique—

50 actions du "New Orleans Ice Company" (Compagnie de Glace de la Nouvelle-Orléans) de $100 par action payées. En lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26mars

LIVRES A L'ENCAN,

— Tous les soirs —

Ouvrages classiques, en prose et en vers, Ouvrages de Science et d'Art, Médecine, Droit, Agriculture, Mécanique, Livres élémentaires, d'Education, &c, Papeterie et Articles de Bureau.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.

Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

TOUS les soirs, à 7 heures, au magasin No 16, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu le stock suivant de

THOMAS L. WHITE, en faillite,

jusqu'à ce que tout soit disposé du tout, par ordre de M. E. E. Norton, assignee général des biens des banqueroutés

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 24 mars

Propriétés à Greenville, St. Jean Baptiste et Kirkville.

SUCCESSION DE L. A. KIRK—No 15,732.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans,

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.

NICHOLAS J. HOEY, encanteur,

Bureau Exchange Place, No 17.

SAMEDI, le 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans daté le 24 janvier 1868 rendu dans la susdite affaire, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de L. A. Kirk, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir—

1o—Tous les droits, titres, privilèges, etc., d'un certain morceau de terre situé dans le "Premier Ridge" dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat. Le dit morceau de terre est borné à l'Ouest par la terre de M. Gossett et s'étendant jusqu'au centre du susdit canal et du côté inférieur par la terre du capitaine Philippe Foucher, et s'étendant en profondeur du Lac Pontchartrain jusqu'au Bayou Coquille (Alligator Bayou) ensemble avec toutes les bâtisses, etc.

PROPRIÉTÉ A GREENVILLE.

2o—Cinq lots dans l'îlet 27, borné par les rues Broadway, Chemin Elizabeth et Ferdinand, désignés par les Nos 16 17, 18, 19 et 20.

3o—Treize lots de terre dans l'îlet borné par les rues Foucher, Upper Line, Pine et ——— désignés par les Nos 9 à 13, et formant l'encoignure des rues Foucher, Pine et Upper Line

4o—Un lot de shérif de Jefferson, 2 novembre 1850, enregistré le 7 janvier 1853, Livre D, Folio 9.

5o—Trois lots dans l'îlet 12 du shérif de Jefferson 2 novembre 1850, enregistré le 7 janvier 1853 dans le Livre D Folio 10.

6o—Onze lots dans l'îlet 21, borné par les rues Pine, Market, Elizabeth et North Market, désignés par les Nos 1, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18. Les dits terrains forment l'encoignure des rues North Market, Elizabeth et Pine streets.

KIRKVILLE, PAROISSE ST HELENE.

7o—[illegible] lots de terre dans la ville de Kirkville, Paroisse St Hélène, sur la ligne du Grand Chemin de fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord. Les dites propriétés comprenant en partie ou en entier des îlets Nos 3, 4, 5, 7 et Nos 8 et 18 inclusivement.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de procès pour le paiement des dits billets.

Actes de vente et compris les timbres de revenu, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, notaire public. 15 mars—15, 28—4, 11, 18 avril

Bon emplacement pour une grocerie, près du Jackson rail-road.

Succession de Honora Kavanagh. No 30,024

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & CO

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 24 février 1868, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de Honora Kavanaugh, la propriété ci-après décrite—

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Clio, Clara, Erato et Martin, mesurant 32 pieds de face à la rue Clara, sur une profondeur et face sur la rue Clio, et formant l'encoignure des rues Clio et Clara. Les améliorations consistent en une maison en bois propre pour une grocerie &c. une cuisine à 3 chambres, et grande cour, etc.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée aux teneurs des dits billets.

Actes de vente et les timbres de revenu aux frais des acquéreurs pardevant M. Guyon, notaire.

1mars—1,14,21,28 avr

Maison double rue Villeré.

Succession de Patrick Carmody — No 7,040—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, le 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, daté le 5 de mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Patrick Carmody la propriété ci-après décrite savoir :

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, Commune et Gasquet, désigné par le No 8 sur le plan [illegible], notaire public, mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré par 127 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations consistant en une maison (basse) double.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur par devant [illegible] notaire public.

17 mars—17 28—avril 4 11 18

Maison en briques à deux étages, No 92 rue Dryades, entre Gravier et Perdido—Succession de Bianca Robins—No 27,370—Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17 Exchange Place.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Bianca Robins.

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades et Rampart, Gravier et Perdido, mesurant 22 pieds de face à la rue Dryades, sur 98 pieds 5 pouces en profondeur du côté de la rue Gravier et 105 pieds 3 pouces sur la ligne du côté de la rue Perdido, ensemble avec toutes les améliorations consistant en une maison en briques à deux étages, louée à $40 par mois.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.

Acte de vente et les timbres de revenu aux frais des acquéreurs, pardevant Wm Rogers, notaire public.

24 mars—24 av 4,11,18,25

ETAT de la Louisiane—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes que le 29 janvier 1868 jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir :

No 18,805—Barbette Grauchaux contre Joseph Dreyfous—Sur motion de Colton et Levy, avocats de la demanderesse, et sur présentation des preuves en faveur de la demanderesse, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut, rendu dans cette affaire, le 27 janvier 1868, soit maintenant confirmé et rendu définitif; qu'il y ait jugement, entre la demanderesse, Barbette Grauchaux et son mari le défendeur, Joseph Dreyfous, séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et que les dites parties soient, d'ores et déjà, séparées quant à leurs biens; et que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 29 janvier 1868.

Jugement signé le 3 février 1868.

(Signé) CHAS. LEAUMONT, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats Unis.

WM WOELFLEY, Greffier.

7mars—7,21